

REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2025

Comment sont traités nos déchets ?

Nos déchets sont collectés et traités par un service public : le Syndicat Mixte Cyclad. Il gère également les déchetteries qui reçoivent 60% des déchets produits. Comme tout service public, les décisions sont prises par les élus locaux et les dépenses sont égales aux recettes ;
Cyclad ne fait aucun bénéfice.

Comment est financé Cyclad ?

A hauteur de 65% par les habitants, pour la gestion de nos déchets, avec la taxe ou la redevance qui est reversée à Cyclad par les Communautés de Communes.

Le reste, 35%, provient de l'aide au recyclage (versée par les éco-organismes) et de la vente des matériaux à recycler. Ainsi, le tri contribue à maîtriser l'augmentation des coûts.

Sans le tri, le coût serait 40% plus élevé.

Quelles sont les dépenses de Cyclad ?

Les investissements sur les usines de traitement des déchets : 70 millions € pour mettre aux futures normes l'usine de Paillé qui traite les ordures ménagères et le nouveau centre de tri des emballages devenu obsolète.

L'entretien des camions et leur renouvellement, la construction et l'entretien des déchetteries, l'achat et le remplacement des bacs...

Le fonctionnement au quotidien. C'est principalement le coût du traitement des déchets non recyclables (enfouissement ou incinération) et les coûts de transport de tous les déchets (y compris ceux des déchetteries).

Pourquoi les coûts de Cyclad augmentent ?

Raison n°1 : L'augmentation des taux d'emprunts pour les usines de traitement et les retards des travaux de l'usine de Paillé qui traite les ordures ménagères. Pendant ce temps les déchets doivent être traités ailleurs avec des coûts supplémentaires.

Le surcoût pour l'usine de traitement est de 3,6 millions €.

Raison n°2 : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'Etat augmente fortement. Elle s'applique sur chaque tonne de déchets non triés considérée comme une pollution. Son montant est révisé chaque année et il ne cesse d'augmenter.

La TGAP pèse 3,3 millions d'euros dans le budget de Cyclad en 2024.

Raison n°3 : la chute du prix de vente des matières recyclées. La vente des matériaux dépend du marché mondial et quand le cours de la matière est bas, c'est moins de recettes pour Cyclad.
C'est moins 2 millions d'euros de recettes en 2023 et en 2024.



REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2025 (page 2/2)

Cyclad aurait pu prévoir !

Soucieux de ne pas augmenter la taxe ou la redevance, les 33 élus de Cyclad ont réussi depuis des années à maintenir des coûts 20% en dessous de la moyenne régionale.

En 2023, les investissements dans les usines étaient anticipés avec une réserve de 4,4 millions d'euros pour les financer. Mais l'augmentation liée aux travaux, au taux des emprunts, à la TGAP et la chute de la vente des matériaux étaient imprévisibles et ont engendré un surcoût de 8 millions d'euros en deux ans.

Toute l'année 2024 les élus du territoire ont été associés au travail financier et à l'augmentation nécessaire pour équilibrer le budget du service public Cyclad.

En plus le service diminue !

Le service public proposé par Cyclad est constant, mais il privilégie le tri conformément à la loi.

Les emballages sont collectés chaque semaine, plus souvent que sur de nombreux territoires.

La collecte séparée des **biodéchets** a été mise en place avant l'obligation légale avec une collecte des bornes chaque semaine.

Les ordures ménagères sont collectées tous les 15 jours. De nombreuses collectivités en France suivent ce mouvement pour réduire leurs déchets.

Les déchetteries comptent jusqu'à 50 filières de tri pour recycler au maximum.

Et maintenant ?

Le tri est la seule solution pour maîtriser les coûts qui augmentent. En 2023, il restait 78% de déchets recyclables dans nos poubelles et leur traitement coûte 10 fois plus cher que le recyclage. Les équipes de Cyclad restent mobilisées pour favoriser le tri.

Composition de la poubelle type des ordures ménagères sur le territoire en 2023 (par habitant et par an)

